

Arrêtés ministériels

A.M., 2012

Arrêté numéro AM 0054-2012 du ministre de la Sécurité publique en date du 6 décembre 2012

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents au bénéfice des propriétaires de la résidence principale sise au 2259, rue des Coudriers, dans la Ville de Saguenay, arrondissement Jonquière

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents établi en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3) par le décret n° 1271-2011 du 7 décembre 2011, destiné notamment à aider financièrement les particuliers dont la résidence principale est menacée par l'imminence de mouvements de sol ainsi que les autorités municipales qui ont engagé des frais excédentaires pour le déploiement de mesures d'intervention attribuables à ce sinistre;

VU que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que, le 8 novembre 2012, des experts en géotechnique ont visité le site de la résidence principale sise au 2259, rue des Coudriers, dans la Ville de Saguenay, arrondissement Jonquière;

CONSIDÉRANT que, le 15 novembre 2012, ces experts ont conclu que la résidence principale est menacée de façon imminente par un glissement de terrain;

CONSIDÉRANT que des mesures doivent être prises pour assurer la sécurité de la résidence principale;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre imminent;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, établi par le décret n° 1271-2011 du 7 décembre 2011, est mis en œuvre au bénéfice des propriétaires de la résidence principale sise au 2259, rue des Coudriers, dans la Ville de Saguenay, arrondissement Jonquière, située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, étant donné les conclusions de l'expertise géotechnique du 15 novembre 2012.

Québec, le 6 décembre 2012

Le ministre de la Sécurité publique,
STÉPHANE BERGERON

58673